

**Annexe 2 : questionnaire élaboré par Carole Hubert et Marine Chouquet, destiné aux différentes communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.**

<b>ETUDE SUR LA POLITIQUE PATRIMONIALE DES COMMUNES</b>
---

<b>Commune</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Service</b>	

**I. Quelle politique de protection et de mise en valeur du patrimoine communal ?**

- 1) Quelle est la politique de votre commune en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine?
- 2) Quels outils juridiques utilisez-vous pour protéger et mettre en valeur les éléments remarquables de paysage (bâti ou naturel) ? (ex : lors de la délivrance des autorisations d'occupation du sol...)
- 3) Pensez-vous qu'il faille décentraliser davantage de compétences aux communes en matière de protection du patrimoine ?

Oui  Non

Pourquoi?

- 4) Par quels moyens la population est-elle sensibilisée à ces préoccupations patrimoniales?
- 5) Selon vous, le PLU arrêté par la CUB prend-il suffisamment en compte l'aspect patrimonial (quelles différences avec le POS?)
- 6) Pensez vous que la superposition des demandes d'avis lors de la délivrance des autorisations d'occupation du sol dans les périmètres de protection du patrimoine engendre des problèmes de gestion ? Quelle forme de simplification serait nécessaire ?

**II. L'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme**

- 1) Connaissez-vous les possibilités qu'offre l'outil L 123-1-7° du code de l'urbanisme et l'utilisez-vous sur le territoire de votre commune ?
- 2) Dans l'affirmative, de quelle manière avez-vous participé au repérage des éléments à caractère patrimonial ?(quelle collaboration avec l'Agence d'Urbanisme en charge de l'élaboration du PLU?)
- 3) Dans la négative, quels sont les arguments qui vous ont poussé à ne pas l'utiliser ?
- 4) Quelle vision avez-vous de l'outil L 123-1-7° du code de l'urbanisme: permet-il d'assurer une protection efficace du patrimoine ou ne participe-t-il qu'à sa valorisation?

### III. Les abords de Monuments Historiques

- 1) Quelle perception avez-vous de la servitude AC1 de 500 mètres aux abords des Monuments Historiques? Est-ce un avantage ou une contrainte dans la gestion du droit des sols?
- 2) Votre commune est-elle favorable à l'instauration de Périmètres de Protection Modifiés (conformément à l'article 40 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000)?

Oui

Non

Pourquoi?

Pensez-vous que cet outil de gestion des abords de Monuments Historiques peut encore être amélioré?

### IV. La protection au titre des sites

- 1) Que pensez-vous de l'utilisation des sites inscrits dans les communes périurbaines ?
- 2) Pensez-vous que certains territoires de votre commune pourraient être concernés par cette protection ?

### V. Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ("ZPPAUP")

1) Connaissez-vous le dispositif ZPPAUP?

Oui

Non

2) Quel est selon vous son intérêt?

3) Que pensez-vous des ZPPAUP instaurées dans la CUB? (Pessac Cité Fruges – 1998 / Lormont – 2004 / Le Bouscat – en cours)

Remarques complémentaires sur l'ensemble du questionnaire: